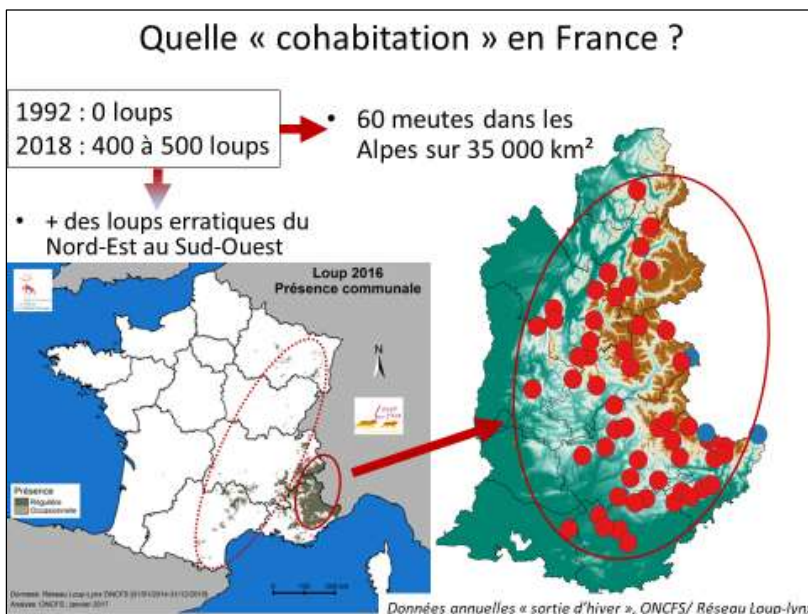


Intervention de Laurent Garde, CERPAM

## Les loups doivent apprendre à respecter des règles dans les paysages d'élevage européens

Toute la gouvernance européenne sur les grands prédateurs est basée sur ce qu'elle appelle « cohabitation ».

La posture des instances européennes est la suivante : « la cohabitation entre l'élevage et les grands prédateurs fonctionne convenablement, tous les outils techniques sont au point, faisables et efficaces, la seule question est de convaincre les éleveurs d'accepter le loup ».

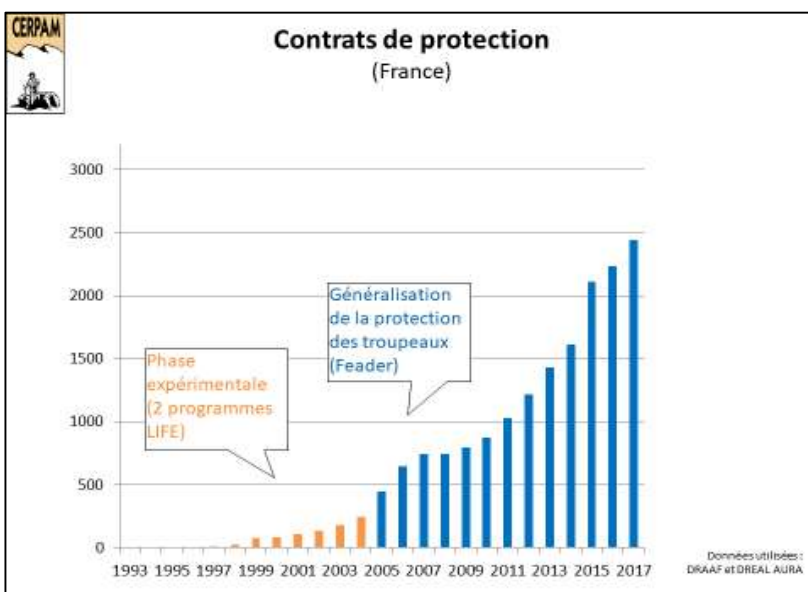


Quelle est la réalité française ?

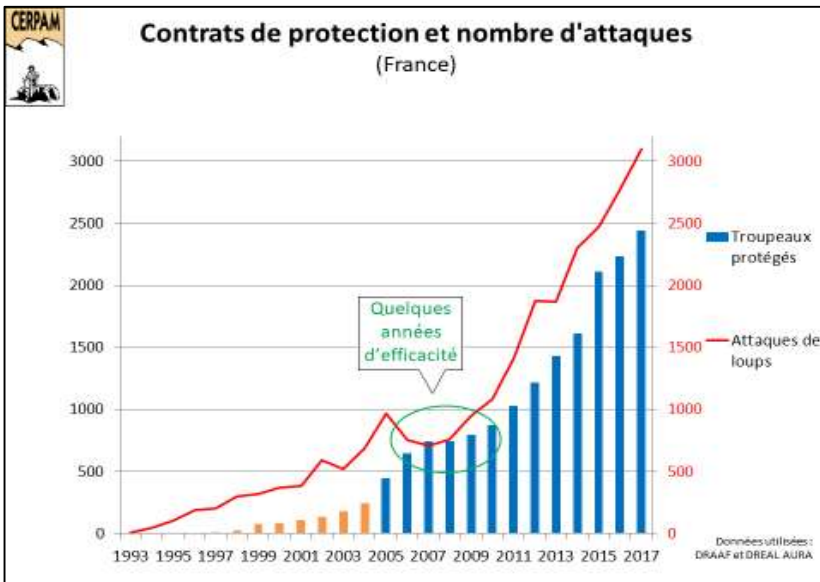
En 25 ans, 60 meutes de loups se sont installés dans la plus grande partie des Alpes. Depuis 10 ans, des loups non constitués en meutes colonisent de nombreuses autres régions de France.

Les éleveurs ont joué le jeu.

Dans les Alpes françaises, nous avons 3000 éleveurs et 850 000 brebis et agneaux au pâturage, pour une partie d'entre eux toute l'année.

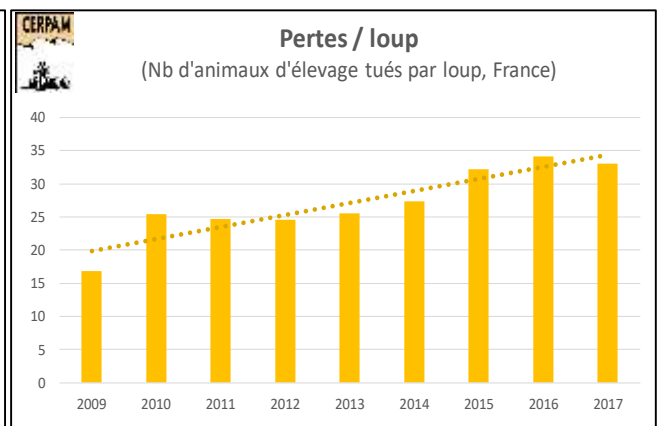
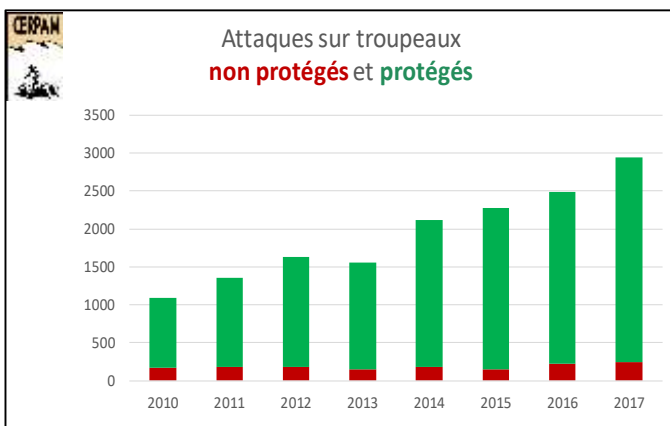


Depuis 20 ans, nous avons mis en place de façon généralisée les moyens de protection à l'échelle de ce grand bassin d'élevage ovin viande : en 2017, près de 2000 élevages et troupeaux collectifs alpins avaient engagé des moyens de protection de façon de plus en plus massive (près de 2500 au niveau national) avec des programmes européens réussis.



Aujourd'hui, qu'observe-t-on ? Que malgré cette protection générale des troupeaux, la prédation augmente toujours plus. Ce sont 10 548 animaux d'élevage qui ont été tués dans les Alpes en 2017, pour un total de 11 741 en France. Avec les animaux disparus, c'est 2 % de l'effectif au pâturage qui est tué par les loups dans les Alpes françaises chaque année. Un niveau de pertes aussi considérable qu'insupportable.

92 % de ces attaques se produisent sur des troupeaux protégés. Et le nombre moyen de brebis, chèvres et vaches tuées par chaque loup s'accroît chaque année : les moyens de protection sont de moins en moins efficaces.



Pourquoi autant de pertes ?



Parce que les territoires d'élevage sont très vulnérables aux loups : relief et microrelief, buissons, arbres, mauvais temps, sont autant de facteurs qui facilitent l'approche des loups et handicapent le travail des chiens de protection. En écologie des prédateurs, ils sont qualifiés de « paysages de la peur ».





Photo Philippe Lemoine, berger  
Montagne de Céüse, Manteyer, Hautes-Alpes  
6 Novembre 2010  
Source : <http://mairie-manteyer.fr/actualites-manteyer/>



Pour protéger UN élevage de 400 brebis



AJOUTER 3 bergers et 6 à 9 chiens sur 3 lots de brebis

**Parce que les moyens de protection sont très imparfaits.** On veut protéger un élevage pastoral moderne avec des méthodes archaïques : un grand nombre d'heures de travail non rémunératrices, des chiens de protection en liberté, des parcs de nuit source de pollution, des clôtures que les loups franchissent aisément par-dessus ou en creusant par-dessous. A quelle autre profession demande-t-on de travailler avec les outils du Moyen-âge ?

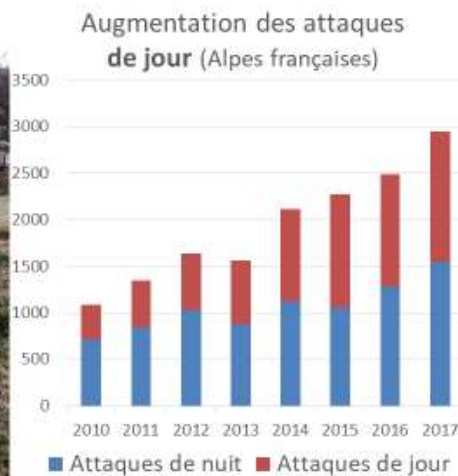
**Parce que les loups chassent en meute.** Les éleveurs nous disent qu'ils doivent dimensionner leur meute de chiens de protection à l'effectif de la meute de loups en face. C'est désormais 5 à 10 chiens qu'il faut mobiliser sur un troupeau.

**Parce que les éleveurs divisent leur effectif en plusieurs lots sur les pâturages de l'exploitation.** Tout au long de l'année, l'éleveur, seul travailleur, constitue 3, 4 ou 5 lots de brebis conduites dans autant de parcs de pâturage répartis dans la mosaïque paysagère. Pour protéger un élevage de 400 brebis, il lui faut multiplier les chiens de protection pour faire face à la meute de loups qui va attaquer de façon aléatoire ce lot-ci ou ce lot-là.

**Parce que les loups changent de comportement.** Protégées, les nouvelles générations de loups ont désappris la crainte de l'homme. Ils attaquent le jour, près des maisons, en présence de l'homme

et de ses chiens. Pour la première fois depuis l'invention de l'élevage au néolithique, nous avons appris aux loups que l'approche du troupeau, si elle demande des efforts, ne représente aucun

## Changement de comportement des loups : attaques près des maisons et le jour



risque. Dans le même temps, les cerfs, les chamois et les chevreuils ont réappris la vigilance et la fuite. Pourquoi s'épuiser à courir derrière l'ongulé sauvage quand il suffit de ruser avec les chiens de protection et les hommes pour attraper la brebis ?

Ce constat d'échec, nous l'établissons pour la France. Nous savons aussi que la prétendue cohabitation dans la région emblématique des Abruzzes repose en réalité

sur un élevage ovin pastoral en voie de disparition : une régression de 60 % des effectifs en 22 ans, et un repli de plus en plus marqué en bâtiment des grosses structures d'élevage qui survivent.

Cette faillite de la cohabitation du loup et de l'agneau se double d'une faillite de la cohabitation entre les chiens protecteurs des troupeaux et les randonneurs. Ces chiens impressionnants se multiplient : plus de 3000 dans les Alpes françaises. Les randonneurs ne comprennent pas pourquoi il faut autant de chiens et s'insurgent. Ce sont des chiens dont le travail est autonome et non pas sur ordre de leur maître. Ce sont des chiens que l'instinct pousse à patrouiller plusieurs centaines de mètres autour du troupeau. Ce sont des chiens qui avertissent, s'interposent et interdisent. Ce sont des chiens qui ne peuvent pas travailler de façon sereine face à l'approche rapide de cyclistes ou de traileurs ; obligés alors de réagir dans l'urgence, ils peuvent devenir dangereux. Ce sont des chiens, enfin, déstabilisés par certains comportements de touristes agressifs. Le bâton brandi, le jet de pierres, la bombe au poivre les conduisent à considérer par la suite tout être humain comme un agresseur potentiel.

Le constat que nous faisons, c'est que le loup est en train d'exclure l'élevage de plein air des paysages ruraux par trois mécanismes. Premièrement par la prédation, deuxièmement par les contraintes de la protection des troupeaux, troisièmement par l'hostilité des randonneurs aux chiens de protection. Nous, scientifiques de l'élevage, nous tirons la sonnette d'alarme.

Mais a-t-on le droit de tirer la sonnette d'alarme en tant que scientifiques de l'élevage ? L'Union européenne multiplie les programmes LIFE qui financent des acteurs de la protection du loup pour



démontrer que tout se passe bien pour l'élevage. Et quels en sont les résultats ? Tout se passerait bien entre le loup et l'agneau. Miracle ou mirage ?

Il y a bien un problème de gouvernance à l'échelle européenne sur la question des grands prédateurs. Une gouvernance qui vise à imposer, coûte que coûte, les grands prédateurs dans tous les paysages d'élevage d'Europe. Avec ou sans les éleveurs ? Ce n'est pas une question



d'acceptabilité sociale de leur part. C'est une question de faisabilité technique.

Nous assistons à la faillite d'un modèle de protection stricte des grands prédateurs n'autorisant des tirs que dans des conditions dérogatoires, c'est-à-dire une fois que toute autre solution a échoué et que le loup a appris le libre accès au troupeau.

Si l'on veut que la ruralité européenne reste façonnée par l'élevage de plein air, appuyé sur des races patrimoniales et fournisseur de produits animaux de haute qualité, il est temps de changer de mode de gouvernance.



L'éleveur doit être traité en professionnel responsable, disposant pleinement de son libre arbitre pour protéger son troupeau par nécessité technique, déterminant seul quand et comment c'est possible. Pas en individu arriéré, refusant la modernité du loup, qu'il faut contraindre par une conditionnalité punitive à appliquer dans de mauvaises conditions une protection de son troupeau sur des lieux ou à des moments intenable pour lui ou pour ceux qui

fréquentent son espace de pâturage.

Le loup doit réapprendre que l'homme et son troupeau représentent un danger qu'il convient d'éviter, et non pas un garde-manger dont il peut disposer à sa guise. Cela nécessite le tir de défense préalable, systématique et inconditionnel, et non pas dérogatoire. Cela nécessite, aussi, le déclassement de l'espèce « *Canis lupus* » d'un statut trop protecteur pour assurer la survie de l'élevage.

Faute de quoi, la politique européenne des grands prédateurs, prétendument de cohabitation, se révélera pour ce qu'elle est : une politique de transformation à grande échelle de paysages ruraux d'élevage en paysages sauvages, l'élevage ne subsistant qu'en bâtiment.

Je vous remercie.